



Paris, le 0 1 MARS 2024 - 0159

Décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La Directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 :

Vu le décret du 26 juillet 2023 portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de Directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Madame Catherine BELLUS-FERREIRA en qualité de cheffe d'établissement du Lycée Français Charles de Gaulle de Londres à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

## Décide:

Article 1er: Madame Catherine BELLUS-FERREIRA est autorisée à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec la société FUSION PROJECT MANAGEMENT LIMITED en vue de la réalisation des travaux de rénovation de la cuisine du site principal de South Kensington. Le montant des honoraires présentés pour l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux s'élève à 173 893 £ HT (contre-valeur 201 368.10 € HT au taux de chancellerie de 1.158 à la date de la présente décision), soit un montant de 208 671.60 £ TTC (contre-valeur 241 641.71 € TTC au taux de chancellerie de 1.158 la date de la décision).

**Article 2 :** La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Claudia SCHERER-EFFOSSE